TELQUEL

MAROC CHERCHE OPPOSITION

Mais qui peut encore dire

?

La Constitution a été adoptée à 98,5%

Chronique d'un plébiscite (royal) annoncé

www.telquel-online.com

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: KARIM BOUKHARI

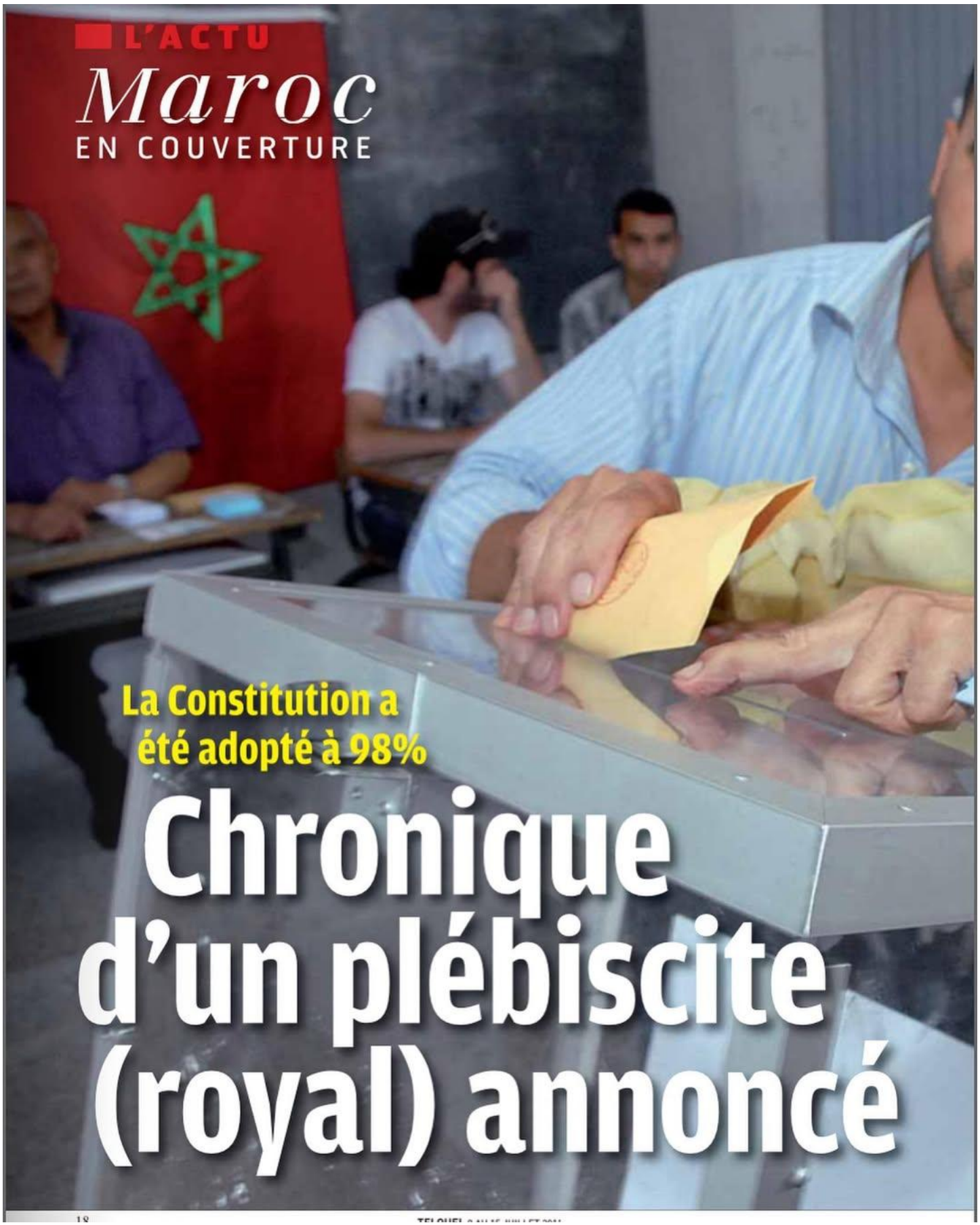

La Constitution a été adopté à 98%

Chronique d'un plébiscite (royal) annoncé

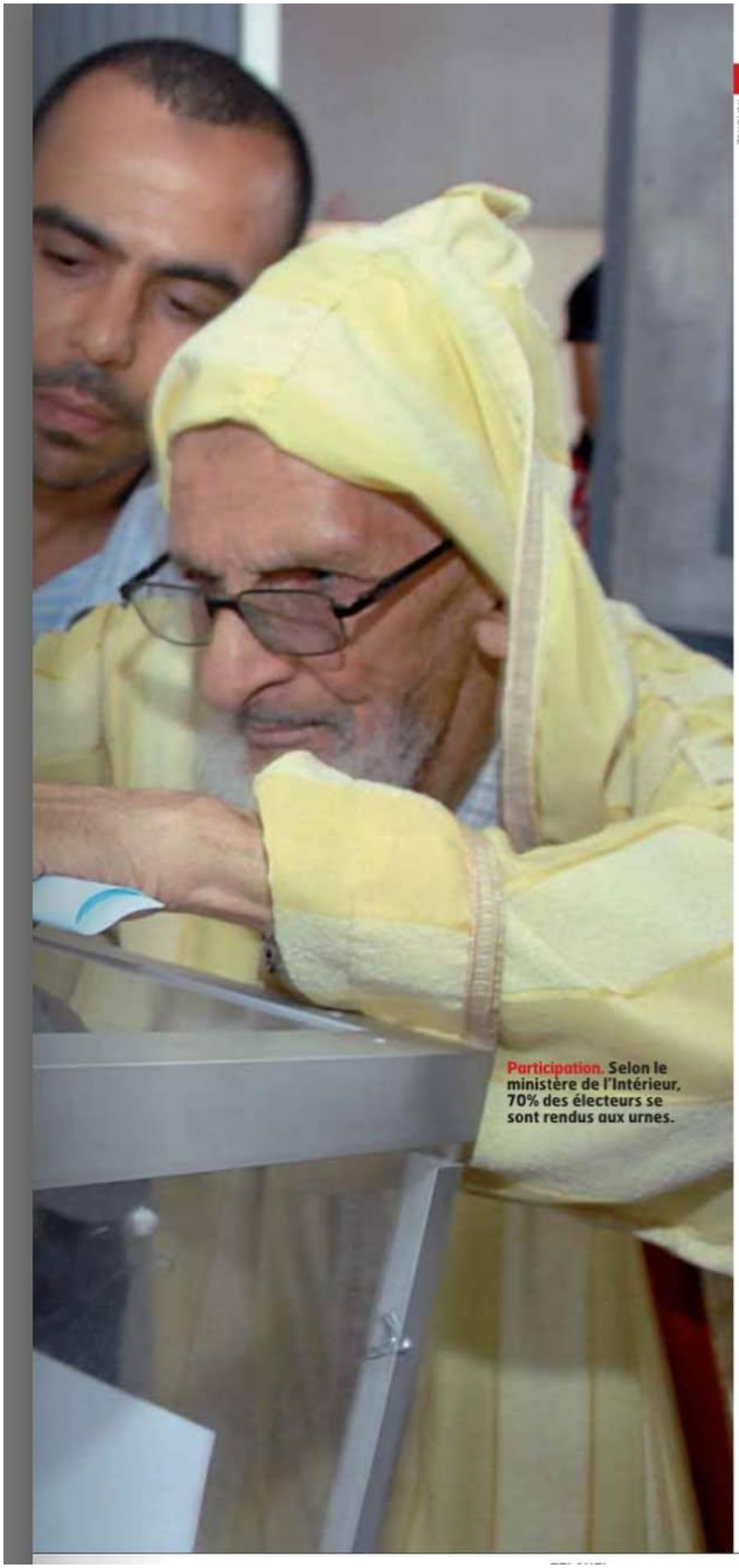

Participation. Selon le ministère de l'Intérieur, 70% des électeurs se sont rendus aux urnes.

TAOUNI

L'accouchement de la nouvelle Constitution n'aura pas été facile. Lancé sous la pression populaire, le chantier des réformes a ensuite été récupéré par les partis politiques, les syndicats et l'entourage royal. Retour sur un printemps marocain mouvementé.

PAR **DRISS BENNANI** ET **MOHAMMED BOUDARHAM**

En appelant, dès janvier 2011, à une grande marche de protestation nationale, les initiateurs du futur "Mouvement du 20 février" ne se doutaient pas de la suite des évènements. A l'époque, l'organisation avait un seul visage, celui d'Oussama Lakhlifi. Un jeune étudiant, à l'allure volontairement négligée, qui appelait les Marocains à descendre dans la rue *"crier leur rage et leur désespoir"*. En temps normal, le jeune homme n'aurait impressionné personne. Mais le contexte a radicalement changé. Durant les dernières semaines en effet, deux régimes qu'on croyait pourtant inamovibles sont tombés sous la pression populaire, en Tunisie puis en Egypte. Le royaume est donc pris de panique. La veille du 20 février, des familles courent même faire leurs courses, craignant d'éventuels troubles. Dans les salons, le printemps arabe fait peur. C'est le temps du doute. L'exception marocaine ne serait-elle donc qu'une chimère ? Le pays tout entier retient son souffle.

Marchons, marchons...

Dimanche 20 février, les marches (ou plutôt les sit-in) organisées un peu partout dans le pays sont exemplaires. Des milliers de personnes ont finalement répondu à l'appel des meneurs, majoritairement jeunes et disciplinés. Ils remettent ça le week-end suivant. Les marcheurs sont plus nombreux. Et, surprise, certains viennent en famille, faisant presque oublier la présence de militants islamistes d'Al Adl Wal Ihsane. Les slogans sont créatifs et

DR

Enthousiasme. Le discours royal du 9 mars a été qualifié d'historique.

unifiés. La foule exige une nouvelle constitution démocratique et un meilleur partage des pouvoirs et des richesses. Le Maroc se retrouve, un peu malgré lui, sous les feux des projecteurs. Que va faire le Pouvoir ? Réprimera-t-il les manifestants ? Les ignorera-t-il ? La réponse tombe le mercredi 9 mars. En milieu de journée, le protocole royal annonce un discours de Mohammed VI, attendu dans la soirée. Un discours de conjoncture puisque cette date ne correspond à aucune occasion nationale ou religieuse. Le monarque commence par annoncer les grandes lignes du projet de régionalisation avancée (qui n'intéresse déjà plus personne), avant de lancer officiellement le chantier d'une *"réforme constitutionnelle profonde"*. Mohammed VI va encore plus loin, insistant sur la constitutionnalisation de l'amazigh, la consécration de l'indépendance de la justice ou encore le nécessaire élargissement des prérogatives du Premier ministre.

Une euphorie inédite s'empare de larges franges de la population. L'élite applaudit un discours historique. Les Marocains retrouvent un roi réformateur et volontariste. *"Que ces jeunes du 20 février se taisent maintenant !"*, entend-on même dire dans les salons ou sur les terrasses des cafés. Le lendemain de son discours, Mohammed VI installe la Commission chargée de la réforme constitutionnelle, dont il confie la présidence à Abdeltif Menouni, un constitutionnaliste qui a déjà siégé au sein de l'IER. Des militants des droits humains y côtoient des académiciens chevronnés. Ils travailleront en vase clos, puis soumettront leurs propositions à une autre commission, rassemblant les partis politiques et les syndicats. La mouture finale devra être présentée au roi avant d'être soumise à référendum. Pour autant, les jeunes du 20 février ne baissent pas la garde. Ils critiquent une commission désignée et non élue et décident de maintenir leur mouvement de protestation.

La police contre-attaque

Dimanche 13 mars, les premiers heurts entre manifestants et forces de police sont enregistrés à Casablanca. La répression d'un sit-in, organisé au centre-ville, est violente. Le choc des images décidera d'ailleurs plusieurs milliers de personnes à investir la rue, dans plus de 50 localités, le dimanche 20 mars. Le Maroc gronde. Les pancartes et les slogans foisonnent. La rue veut, pêle-mêle, la fin du clientélisme, l'abolition de l'article 19 de la Constitution, le départ de Mounir Majidi, la dissolution du parlement, etc. Le

CHRONOLOGIE. Les étapes du printemps marocain

14 JANVIER. Chute de Zine El Abidine Ben Ali, président de la Tunisie.
11 FÉVRIER. Sous la pression populaire, Hosni Moubarak quitte le pouvoir en Egypte.
20 FÉVRIER. Premières manifestations populaires au Maroc.
3 MARS. Installation du Conseil national des droits de l'homme (CNDH) présidé par Driss El Yazami et Mohamed Sebbar, nommé secrétaire général.
9 MARS. Discours de Mohammed VI et annonce d'une "réforme constitutionnelle profonde".
10 MARS. Installation de la Commission consultative de révision de la Constitution, présidée par Abdeltif Menouni.
13 MARS. Répression violente d'une manifestation à Casablanca.
14 AVRIL. Grâce royale au profit de 190 personnes, dont les cinq hommes politiques poursuivis dans le cadre de l'affaire Belliraj et une centaine de détenus salafistes.
27 AVRIL. Augmentation générale des salaires des FAR, de la Gendarmerie royale et des Forces auxiliaires.
28 AVRIL. Attentat terroriste au café Argana de Marrakech, faisant 17 morts.
15 MAI. Dispersion violente d'un sit-in devant le siège de la DGST à Témara.
18 MAI. Visite du procureur du roi, du président du CNDH et de parlementaires au siège de la DGST à Témara. Tous concluent à l'inexistence d'une prison secrète sur place.
2 JUIN. Décès de Kamal Ammari à Safi, des suites d'une "pneumopathie aiguë" selon le Parquet. Selon un collectif associatif, *"des violences policières auraient indirectement conduit à la mort du jeune militant"*.
10 JUIN. Remise de la première mouture officielle de la nouvelle Constitution à Mohammed VI à Oujda.
17 JUIN. Adoption de la dernière mouture de la Constitution en Conseil des ministres. Le même jour, le roi s'adresse à la nation et annonce le référendum pour le 1er juillet.
1er JUILLET. Le référendum débouche sur un plébiscite royal : 98,5% de "oui". ■

Mouvement du 20 février reprend des couleurs. Il s'organise en coordinations locales plus ou moins autonomes, mais ne se dote pas d'organigramme ou de porte-parole officiel. Son discours devient plus agressif. Au fil des semaines, la présence de plus en plus visible d'Al Adl et d'Annahj Addimocrati dérange. Les deux organisations sont accusées de vouloir faire main basse sur le mouvement. Mais ce dernier s'en défend.

Entre-temps, la Commission de révision de la Constitution a démarré ses travaux. Elle auditionne les partis politiques et les syndicats. A quelques exceptions près, les mémorandums de ces derniers manquent de courage et de pertinence. Le Mouvement du 20 boycotte ces auditions. La même attitude est adoptée par le PSU, qui critique le flou qui entoure les méthodes de travail de cette instance ad hoc. Le pays rentre alors dans une longue phase d'attente, d'incertitude et de doute. Les manifestations se déplacent dans les quartiers populaires et périphériques. La réaction des autorités devient aléatoire, mais gagne en agressivité. Le roi continue, de son côté, d'envoyer des signaux encourageants. Dernier en date, la grâce qui a profité, mi-avril, à 190 détenus, dont les cinq politiques poursuivis dans le cadre de l'affaire Belliraj, en plus de plusieurs détenus salafistes. Mais au fil des jours, la même question revient sur toutes les lèvres : où va le Maroc ?

Jeudi 28 avril, l'attentat terroriste au café Argana de Marrakech plonge le pays tout entier dans une sorte d'anxiété généralisée. On craint un retour aux manières fortes, un remake des rafles post-16 mai. Il n'en sera finalement rien. En tout, huit suspects, dont l'auteur principal, sont vite repérés et arrêtés par la police. Mais lors des marches du dimanche, certains manifestants n'hésitent pas à crier au complot, accusant l'Etat d'être derrière cet attentat. Les heurts entre manifestants et forces de l'ordre deviennent plus fréquents. Ils finissent même par faire un mort à Safi, le 2 juin. Selon le Parquet de la ville, le jeune Kamal Ammari serait décédé des suites d'une *"pneumopathie aiguë et non traitée"*. Quelques jours plus tard, un collectif associatif établit un lien évident entre la mort de Ammari et les coups que lui ont assénés des policiers en marge d'une manifestation du Mouvement du 20 février.

Tollé constitutionnel

Début juin, le projet de nouvelle constitution commence à livrer ses secrets. La mouture proposée par la commission Menouni tendrait vers une sécularisation de l'Etat. Elle insiste sur la parité hommes-femmes et recommande un partage des pouvoirs entre le roi et le Chef du gouvernement. Les islamistes du PJD sont les premiers à dégainer. Ils rejettent *"toute tentative de toucher au référentiel islamique de l'Etat"* et menacent de voter contre le projet. Abdelilah Benkirane est reçu à trois reprises par le conseiller royal Mohamed Moâtassim. Les tractations durent jusqu'aux dernières heures précédant le discours royal du 17 juin. Mohammed VI y annonce les grandes lignes du nouveau projet de constitution, qui a visiblement subi un toilettage conservateur. Les réactions sont partagées. Si le texte est assez convaincant sur les chapitres des droits et des libertés ou sur les attributions du parlement, il accorde toujours de larges prérogatives à l'institution monarchique. Dans la configuration actuelle, le Chef du gouvernement peut émettre des recommandations, mais c'est toujours au Conseil des ministres, présidé par le roi, de trancher. Ce dernier continue de contrôler l'appareil judiciaire et militaire, en plus de réguler le champ religieux. Bref, on est encore loin du modèle de monarchie parlementaire tant rêvé.

La campagne électorale démarre dans la foulée. Elle s'avérera pathétique. Parce que le roi a annoncé qu'il voterait en faveur de la nouvelle Constitution, le ministère de l'Intérieur mobilise à tout-va. Boulangers, clubs sportifs, associations de quartiers, artisans, bouchers ou commerçants… tous appellent à voter oui. Dans les mosquées, le ministère des Habous diffuse un prêche qui met en garde les fidèles contre le vote négatif ou, pire, le boycott. Dans la nuit du vendredi 1 au samedi 2 juillet, le ministre de l'Intérieur commence par annoncer le taux de participation : 70%. Sur les plateaux télé, les hommes politiques se félicitent de ce chiffre *"vrai et réaliste"*. Quelques heures plus tard, ils auront beaucoup de mal à commenter un deuxième chiffre, beaucoup moins nuancé : 98,5% de votes en faveur de la nouvelle Constitution. ■

TNIOUNI

Menace. Le PJD avait fait savoir qu'il rejetterait toute tentative de toucher au référentiel islamique de l'Etat.

ABELILAH BENKIRANE A ÉTÉ REÇU TROIS FOIS PAR LE CONSEILLER ROYAL MOHAMED MOÂTASSIM ET LES TRACTATIONS ONT DURÉ JUSQU'AUX DERNIÈRES HEURES PRÉCÉDANT LE DISCOURS DU 17 JUIN.

AFP

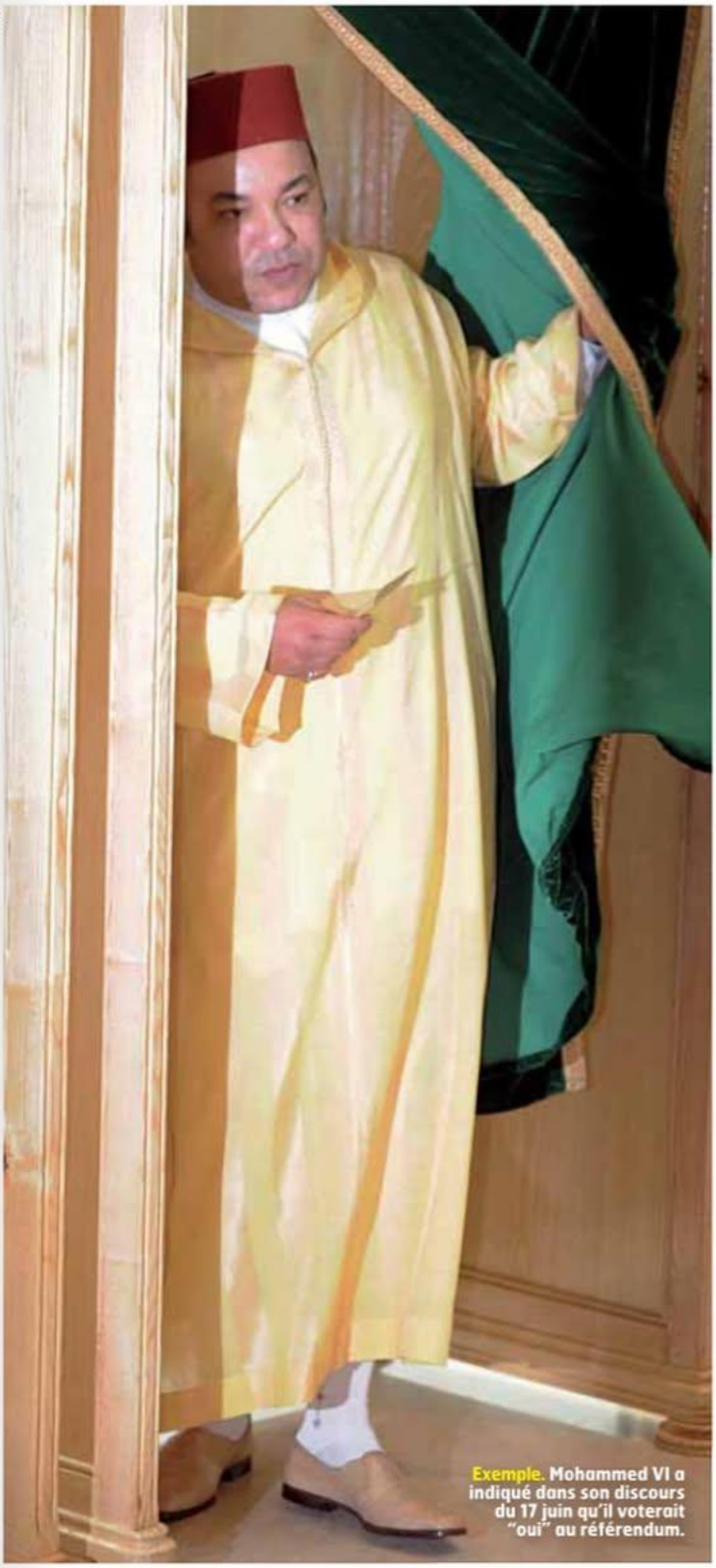

Exemple. Mohammed VI a indiqué dans son discours du 17 juin qu'il voterait "oui" au référendum.

RÉSULTATS
Le plébiscite qui dérange

L'Etat a finalement eu ce qu'il cherchait : un plébiscite en faveur de la nouvelle Constitution. Certes, il y a ceux qui ont voté par conviction, après avoir examiné les forces et les faiblesses du nouveau texte. Mais il est indéniable que, pendant plus d'une semaine, tout a été mis en œuvre pour inciter le plus grand nombre à voter en faveur du texte soumis à référendum. Meetings partisans, prêches dans les mosquées ou fiestas populaires... la campagne électorale s'est transformée en une énorme opération de propagande, où les approximations et les raccourcis étaient légion. *"Le discours royal nous a mis beaucoup de pression*, reconnaît ce cadre du ministère de l'Intérieur. *Voter non ou boycotter ce référendum revenait à désapprouver une recommandation royale"*, conclut-il. De la même manière, partis politiques et autorités publiques se sont presque donné le mot pour faire passer une idée assez farfelue : voter oui, c'est faire le choix de la stabilité, par opposition au désordre généralisé auquel appellent les activistes du 20 février.

Dans certains milieux populaires, certains se sont crus obligés de se présenter aux bureaux de vote, craignant d'éventuels représailles de la part des autorités locales. *"J'ai demandé à quitter plus tôt mon travail pour aller voter. Dans le quartier, on dit que ceux qui ne voteront pas auront beaucoup de mal à obtenir les documents administratifs dont ils auront besoin à l'avenir"*, confie Saïda, femme de ménage à Casablanca. Une fois au bureau de vote, cette dernière ne s'est pas posé trop de questions. Elle a presque machinalement glissé le bulletin du oui dans l'enveloppe, espérant que *"les choses aillent mieux dans le pays"*. Youssef est quant à lui cadre dans une entreprise privée. Son discours politique s'est enhardi durant les dernières semaines. Il est pourtant allé voter. Et comme 98,5% de ses concitoyens, il a dit oui à la nouvelle Constitution. Explication : *"J'ai eu peur de voter non et que cela se sache"*. Les vieux réflexes ont décidément la peau dure. Il faut dire enfin que, durant toute la période de campagne, seules deux options extrêmes étaient exprimées sur l'espace public : le oui ou le boycott. Aucun parti ni aucune association n'ont clairement appelé à voter non, ou tenté d'argumenter ce choix. Dans les 98,5%, il y a également lieu de citer les dizaines de milliers de militaires, paramilitaires et assimilés (500 000 au bas mot) qui ont sans doute voté oui par discipline.

PARTICIPATION
Le tiers abstentionniste

C'est sans doute le taux d'abstention le plus élevé jamais enregistré pour une consultation référendaire. En tout, près de trois Marocains sur dix (inscrits sur les listes électorales) ne sont pas allés voter le 1er juillet. Ont-ils pour autant boycotté, pour des rai-

INNOVNI

sons politiques, le premier référendum de Mohammed VI ? Pas sûr. Il y a d'abord ceux qui n'ont pas actualisé leur inscription sur les listes électorales. Parce qu'ils ont changé de domicile ou de ville de résidence, ils se sont retrouvés à plusieurs kilomètres du bureau de vote qui leur a été désigné. Puis il y a ceux qui ne se sont pas donné la peine de participer à une consultation dont les résultats étaient connus d'avance. Mais politiquement, ceux qui ont appelé au boycott peuvent toujours s'approprier ce chiffre et avancer que le tiers du corps votant a été sensible à leurs arguments. Sur le plan régional, c'est Casablanca qui a enregistré le plus faible taux de participation (57,7%), confirmant ainsi sa réputation de cité abstentionniste, suivie de la région de l'Oriental avec 63,99%. Sur place, des acteurs associatifs affirment que *"des villages entiers ont boycotté le référendum du 1er juillet, en signe de protestation contre leurs conditions de vie"*.

DANS L'ORIENTAL, DES ACTEURS ASSOCIATIFS ASSURENT QUE DES VILLAGES ENTIERS ONT BOYCOTTÉ LE RÉFÉRENDUM POUR PROTESTER CONTRE LEURS CONDITIONS DE VIE.

20 FÉVRIER
Le Mouvement refuse de mourir

Dimanche 3 juillet, soit deux jours après le référendum, le Mouvement du 20 février a de nouveau décidé d'investir la rue dans plusieurs villes du pays. *"Nous allons continuer à manifester chaque dimanche"*, affirme sur un ton de défi Hamza Mahfoud, membre de la coordination casablancaise du mouvement. Ce dernier adapte-

TNIOUNI

Manifs. Le Mouvement du 20 ne compte pas baisser les bras.

LES JEUNES DU 20 FÉVRIER PEUVENT TOUJOURS COMPTER SUR LE SOUTIEN DE LEURS AÎNÉS DANS CERTAINS PARTIS POLITIQUES OU DANS LE TISSU ASSOCIATIF.

ra-t-il ses slogans au nouveau contexte ? Exigera-t-il par exemple l'annulation du texte plébiscité par référendum ? *"Nous maintenons nos revendications initiales"*, répond notre interlocuteur, qui fait ainsi référence aux 20 points contenus dans la plateforme du mouvement et qui regroupent diverses revendications politiques et sociales. Les jeunes du 20 février peuvent en tout cas toujours compter sur le soutien de leurs aînés dans certains partis politiques ou dans le tissu associatif. *"Ce mouvement continuera à bénéficier de notre soutien pour toutes les démarches qu'il aura à entreprendre"*, confirme Mohamed El Aouni, coordinateur national du Conseil national d'appui au Mouvement du 20 février. Voici pour la façade. En grattant un tout petit peu, on découvre une réalité beaucoup plus nuancée : de grandes dissensions sont apparues entre les diverses composantes de ce mouvement. Exemple : Annahj Addimocrati et les indépendants accusent Al Adl et le PADS (Parti de l'avant-garde démocratique et socialiste) de ne pas les avoir associés à la décision de manifester, dimanche 3 juillet, au quartier Sbata à Casablanca. *"Nous craignons également l'attitude de quelques composantes qui auraient tendance à se radicaliser et à aggraver la tension avec les autorités"*, confie ce jeune membre du 20 février. Le mouvement devra enfin répondre à plusieurs questions essentielles : continuera-t-il à manifester chaque dimanche, dans diverses villes du pays ? Les autorités laisseront-elles faire ? Quelle sera l'attitude des anti-20 février, devenus particulièrement agressifs depuis le vote référendaire ? Selon nos sources, une grande assemblée générale attend le mouvement avant le 20 juillet. Ses membres devront y discuter de tous ces points et décider de la démarche à adopter.

Campagne. La plupart des commerces et restaurants ont affiché leur soutien au "oui".

IRRÉGULARITÉS
Qui croire ?

Le lendemain du référendum du 1er juillet, le Conseil national des droits de l'homme (CNDH) affirmait, dans un communiqué officiel, que *"l'opération s'est déroulée dans les conditions énoncées par la loi et qu'aucune irrégularité ni manquement n'ont été enregistrés"*. Même son de cloche du côté des partis politiques qui ont tous "salué" l'ambiance qui a marqué le référendum du 1er juillet et la "transparence" du scrutin. Des ONG indépendantes et certains mouvements politiques apportent une autre version des faits.

L'essentiel des irrégularités signalées par ces observateurs "non agréés" ont été relevées le jour du scrutin. Il y a d'abord la campagne pour le "Oui" qui a continué au-delà de la date légale. Dans la plupart des villes, des appels à voter "Oui" se sont poursuivis à être placardés sur les moyens de transport en commun sous l'œil complice des autorités. Des banderoles, avec le même message, étaient même déployées à l'entrée de certains bureaux de vote. Ailleurs, ce sont des élus locaux qui ont carrément mobilisé des moyens de transport (public ou scolaire) pour rameuter les électeurs. A Mohammedia, une vidéo (postée sur YouTube) montre un homme, présenté comme étant un moqaddem, remettre un billet de banque à une femme qui rejoint par la suite le bureau de vote. Sur une autre vidéo, on voit une autre dame exhiber son "butin" : des sandales et un T-shirt qu'on lui a remis en contrepartie de sa participation au vote. Nos sources parlent également d'agents et auxiliaires d'autorité qui ont fait, dans plusieurs localités, du porte-à-porte pour inciter les gens à aller voter. Il se serait passé plus grave encore : dans quelques bureaux, des citoyens se sont acquittés de leur "devoir national" sans devoir justifier d'une pièce d'identité ou en votant pour des tiers sans procuration préalable. Dans d'autres localités, nos sources parlent de procès-verbaux vierges, que les présidents de bureau ont signé avant de les remettre aux autorités. Autant d'informations que devra vérifier le Conseil constitutionnel avant de proclamer les résultats officiels.

ELECTIONS
Oubliez octobre !

Contrairement au scénario initial, il est peu probable que le Maroc connaisse la tenue d'élections anticipées en octobre prochain. *"À l'exception de l'Istiqlal, l'écrasante majorité des partis politiques préfère reporter cette date à décembre 2011 ou mars 2012"*, explique une source au sein de la majorité. Pour le moment, il est plutôt question d'une reprise des concertations, suspendues au moment de la révision de la Constitution, entre les formations politiques et le ministère de l'Intérieur autour de l'arsenal juridique qui va encadrer ces mêmes élections : découpage électoral, code électoral et mode de scrutin. Le parlement devra également voter toutes les lois nécessaires à la mise en œuvre de la régionalisation avancée. *"Le parlement ferme ses portes le 13 juillet, mais le travail continuera au sein des commissions permanentes"*, explique une source gouvernementale. Notre interlocuteur ajoute qu'il est toujours envisageable de convoquer une session extraordinaire en septembre prochain pour adopter les lois préparées en commission. Il faudra ensuite s'attaquer au chantier des élections. Plusieurs échéances attendent le pays en 2012 : législatives, régionales et professionnelles, sans oublier l'élection des nouveaux membres de la Chambre des conseillers. *"La date de ces élections dépendra de l'issue des concertations qui vont débuter prochainement entre les formations politiques et le ministère de l'Intérieur, même si le scénario le plus probable reste celui d'un scrutin législatif pour le printemps 2012"*, explique ce membre de la direction d'un parti de la majorité. ■

Calendrier. Les législatives ayant peu de chances de se tenir en octobre, Abbas El Fassi n'est pas encore près de rendre son tablier de Premier ministre.

DES ÉLUS LOCAUX ONT CARRÉMENT MOBILISÉ DES MOYENS DE TRANSPORT PUBLIC OU SCOLAIRE POUR RAMEUTER LES ÉLECTEURS.

REPORTAGE

Une journée bien particulière

TelQuel s'est glissé dans un bureau de vote à Rabat, ce vendredi 1er juillet. Le résultat en clichés plus vrais que nature. PHOTOS **RACHID TNIOUNI**

JAMAIS SANS MON PISTOLET
Quand le policier oublie de déposer son arme avant de voter. On ne sait jamais... ■

ALLONS Z'ENFANTS !
Qui a dit que seuls les adultes pouvaient voter ? ■

L'HOMME À LA BARBE
C'est sûr, Fouad Ali El Himma ne fait pas partie des 28% de Marocains qui ont boudé les urnes. ■